



http://asrdlf2011.com/

L'Aire Marine Protégée, un instrument pour un tourisme durable et 'territorial' au profit des communautés locales ? le cas de Bamboung (Sénégal)

# **Auteurs:**

Ndickou GAYE

Chercheur-doctorante, Université Cheikh Anta Diop et FUCaM

e-mail: ndickougaye@gmail.com

Fabienne LELOUP

Professeur, Département des sciences politiques, sociales et de communication, Facultés universitaires catholiques de Mons, 151 chaussée de Binche, 7000 Mons, Belgique.

e-mail: fabienne.leloup@fucam.ac.be

#### Résumé:

Le tourisme constitue aujourd'hui un des secteurs porteurs de l'économie mondiale. Dans le contexte des AMP, qui nous intéresse, il s'associe à des processus de patrimonialisation naturelle (et historique) basé sur un développement local intégré. D'autre part, les aires marines protégées, après s'être consacrées essentiellement à la conservation et à la sauvegarde des écosystèmes, incluent à partir des années 1980 un objectif de développement intégré et prennent en compte des activités telles que le tourisme alternatif. L'AMP devient même, à partir des années 2000, un projet qualifié de multifonctionnel et multi-objectifs. Ce tourisme respectueux de la nature se nourrit de la spécificité de la faune ou de la flore locale. Certes, la constitution d'aires marines protégées vise d'abord la conservation des écosystèmes ; ensuite – et afin de prolonger l'effet pérenne de cette conservation – l'AMP porte sur la mise en place de processus de développement local permettant de pallier notamment dans le cas qui nous préoccupe le déficit issu d'une pêche excessive ou non contrôlée et de profiter des effets externes positifs dus à l'équilibre naturel retrouvé ; sa définition et son évolution est soumise à un processus participatif incluant les populations locales. Ainsi la conservation enclenche un processus attractif, posé comme favorable aux communautés locales, ce qui renforce le respect des normes et règles de protection de la faune et de la flore rares, ce qui tend à son tour à amplifier le caractère attractif de la zone.

Les travaux à la base de cette présentation portent sur Bamboung qui constitue la première Aire Marine Protégée du Sénégal située dans l'estuaire du fleuve Saloum. Elle est créée en 2002 dans le cadre du projet « *Narou Heuleuk (la part de demain)* », proposé et piloté par l'*Oceanium*, association sénégalaise de protection des ressources marines et financée par le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). La question posée porte sur la réalité d'un développement favorable aux communautés locales tel qu'il est normalement induit par ces aires marines protégées. Ne s'agit-il pas plutôt d'une niche touristique externalisée, exploitée par une organisation d'échelle nationale voire internationale sans ancrage territorial ? Se pose, de façon plus générale, la

question d'un tourisme déterritorialisé dans le sens où il s'appuie sur une demande étrangère, des règles internationales peu concordantes avec les contraintes et les logiques locales.

Les réponses proposées son liées à une recherche doctorale en développement menée par N'Dickou Gaye et co-promue par le professeur Leloup. Les données utilisées proviennent d'études de terrain effectuées au Sénégal lors de missions en septembre 2009 (F.Leloup et N. Gaye), en 2010 et 2011 (N. Gaye).

**Mots clés** : aire marine protégée, développement territorial, ressource.

#### Introduction

La question posée porte sur la réalité d'un développement favorable aux communautés locales tel qu'il est normalement induit par les aires marines protégées notamment communautaires.

Sachant d'une part que les normes de conservation et de patrimonialisation naturelle sont complètement externes, que les acteurs du processus touristique et écologique sont essentiellement des acteurs non locaux (le FFEM français, les Ministères sénégalais voire *Oceanium*) dans le cas de l'AMP de Bamboung (Sénégal), ne s'agit-il pas plutôt d'une niche touristique externalisée, exploitée par une organisation d'échelle nationale voire internationale sans ancrage territorial ?

En partant de la situation de l'AMP de Bamboung (section 1), de ses facteurs de développement et des modes d'activation de ses ressources (section 2), nous discutons le caractère territorial ou non du développement promu (section 3) en nous centrant sur les acteurs et les règles en œuvre à l'échelle de la « région » de Bamboung. Nous terminons en dressant quelques perspectives (section 4), posant un premier état des résultats obtenus.

### 1. L'AMP de Bamboung

L'AMP de Bamboung se situe dans la partie sud du Delta du Saloum, une zone estuarienne, marine et lacustre ; mais aussi théâtre d'un important tourisme visant à préserver les ressources naturelles. L'importance écologique de cette zone est confirmée par les différents statuts qui lui ont été attribués. Le Parc National du Delta du Saloum a vu le jour en 1976 (76 000 ha), suite a un constat de dégradation d'écosystèmes de mangrove constitués d'ensembles amphibies et maritimes, et au glissement des acteurs vers la mer. Ce statut est renforcé en 1981 par le programme Man and Biosphere (MAB) en Réserve de Biosphère (334 000 ha), ce qui fait du PNDS une zone centrale. L'optique de création de Réserve de Biosphère consiste à mettre à l'abri toute exploitation directe et libre dans ce milieu. Par ailleurs, l'UNESCO, dans le cadre de ce programme, estime que l'homme est partie intégrante de son environnement, donc du coup ne peut pas être exclu de son système de gestion. C'est un principe qui consiste à impliquer les populations locales dans la gestion des ressources naturelles d'autant plus qu'elles en sont les principaux usagers. Compte tenu de son rôle important pour l'accueil de l'avifaune, la RBDS a été classée en zone humide d'importance internationale en 1984 (73 000 ha) dans le cadre de la Convention de Ramsar. Sa situation d'interface terre / mer fait de la zone « un site très fréquenté pour le gîte et la reproduction d'oiseaux migrateurs paléarctiques parmi lesquels, les fortes colonies de limicoles. C'est ainsi qu'en 1998, la RBDS s'est révélée le 1er site mondial de reproduction des sternes royales avec plus de 20 000 nids dénombrés (DIA. I. M. M.; 2003). Ce n'est qu'en 2002 que l'Aire Marine Protégée du Bamboung a été créée (6 300 ha) par l'Océanium, dans le cadre du projet « Narou Heuleuk (la part de demain) ».

Depuis 2008, le complexe Niumi, classé Zone Humide d'Importance Internationale et dont la partie nord est le prolongement naturel du PNDS, vient renforcer les statuts.

Au plan administratif, l'AMP du Bamboung est localisée dans la Communauté Rurale de Toubacouta, Département de Foundiougne. Quatorze villages périphériques entourent l'AMP qui est une partie intégrante de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). Elle est limitée au Nord par le bras de mer du Diomboss,

au Sud par le village de Sipo et la forêt de Kolé, à l'Est par le bolong de Bandiala et à l'Ouest par les forêts de Diogaye de Kabaye.

L'AMP est divisée en deux zones principales (cf annexe 1):

- Une aire centrale qui constitue la zone maritime essentiellement constituée du bolong de Bamboung très ramifié. Il est longue de 15 km (du confluent avec le Diomboss jusqu'aux vasières de la forêt de Kolé) et sa largeur varie entre 50 et 500 m avec une profondeur variant entre 0 et 15 m;
- Une zone tampon qui se situe à la périphérie de l'aire centrale avec une partie maritime (à la confluence du Diomboss et du Bamboung) et une partie continentale. C'est une zone de transition entre l'aire centrale, qui est caractérisée par des mesures de conservation ichtyologiques, et le reste du réseau des chenaux du Delta du Saloum où l'exploitation est libre.

Le renforcement des écosystèmes naturels au Sénégal a été encouragé par la ratification et la signature de conventions internationales. Ainsi donc, on peut noter l'adoption de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, entérinée à Alger le 15 septembre 1968 par les Etats membres de l'OUA, puis abrogée et remplacée par la Convention de Maputo en 2003. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (Stockholm) sous l'égide de l'organisation des Nations Unies a été le premier colloque plaçant pour la première fois les questions écologiques au cœur du débat international. La convention sur les zones humides, dite de Ramsar (négociée par des pays et organisations non gouvernementales tout au long des années 1960 et adoptée à Ramsar en 1971), considère ces dernières comme particulièrement menacées et recommande la mise en œuvre des principes et lignes directives, relatifs à une gestion intégrée de ces espaces fragiles. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, fait progresser la responsabilité des pays dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de la protection du littoral et de l'espace marin, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002) et le Ve Congrès mondial sur les Parcs de Durban (2003), mettent en évidence la nécessité d'un renforcement du réseau sénégalais d'aires protégées. Plus précisément, en 2004, furent créées par décret (n° 1408 du 04/11/2004), cinq Aires Marines Protégées. Il s'agit du Nord au Sud des aires marines protégées de Saint-Louis, Kayar, Joal-Fadiouth, Bamboung existant avant cette date, et Abéné.

Au niveau international, les Aires Marines Protégées (AMP) ont une définition générique unanimement acceptée: il s'agit de «tout espace intertidal ou infra tidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité » (UICN, 1988, cité par WEIGEL & SARR, (2002)). Ces aires peuvent être côtières ou océaniques.

Il s'associe à des processus de patrimonialisation naturelle (et historique) basé sur un développement local intégré. Il rencontre en cela divers objectifs résumés e.a. par l'UNESCO, à savoir préserver les patrimoines et notamment les écosystèmes tout en améliorant les conditions de vie des populations locales (Robinson et al, 2006). D'autre part, les aires marines protégées, après s'être consacrées essentiellement à la conservation et à la sauvegarde des écosystèmes, incluent à partir des années 1980 un objectif de développement intégré et prennent en compte des activités telles que le tourisme alternatif. L'AMP devient même, à partir des années 2000, un projet qualifié de multifonctionnel et multi- objectifs.

### 2. Quels sont les facteurs de développement en œuvre à Bamboung?

### 2.1 Quelles ressources?

La région du Delta du Saloum offre des conditions climatiques côtières favorables, avec la présence de nombreux cours d'eau, de plages au sable fin et clairs, un chapelet d'îles, d'îlots et de méandres. Au niveau national, cette région occupe aujourd'hui le 5 eme rang dans le domaine du tourisme.

Son potentiel touristique a favorisé la définition d'une politique nationale par l'Etat allant dans le sens du développement durable de l'écotourisme qui « met en valeur la spécificité des milieux, des patrimoines et des cultures locales et teste des pratiques transférables, comme la répartition des bénéfices au sein de la population accueillante » (DGCID, 2003, p : 13). Au niveau régional, la politique consiste à mettre en exergue les avantages comparatifs de l'écotourisme à travers le développement des infrastructures touristiques et la valorisation des produits touristiques (CRF 2000).

Le tourisme constitue aujourd'hui un des secteurs porteurs de l'économie mondiale. Il est une source de revenus qui dans le Delta du Saloum génère près de 208 emplois officiels dont 113 permanents et 95 saisonniers (ONUDI, p : 44).

Cette AMP offre d'importantes opportunités de développement. La richesse naturelle du site de l'AMP du Bamboung est non seulement expliquée par l'importance de la diversité de ses écosystèmes et de ses paysages, (mangrove, rives du bolong, forêts, sentier pédestre, sentier écologique) mais aussi par un riche patrimoine culturel. Le site de Bamboung repose aussi sur un potentiel archéologique qui constitue une ressource spécifique à l'AMP. Ce sont les amas coquilliers, renfermant des ossements humains, de restes de cuisine, de végétaux, de foyers, de céramique, de pierre, de métaux et de sépultures.

### 2.2 Quelles exploitations?

A Bamboung, l'écotourisme communautaire est la seule activité alternative créée dans le cadre de la pérennisation de l'AMP. Sept cases ont été construites dans le gîte (Keur Bamboung) et peuvent assurer l'accueil de 26 visiteurs (2 cases doubles d'une capacité de 6 lits, 4 cases simples d'une capacité de 3 lits et 1 case simple d'une capacité de 2 lits). Elles sont construites avec de la terre cuite et de la paille, éclairées grâce à l'utilisation de l'énergie renouvelable qui assure en même temps l'acheminement de l'eau provenant du forage, vers ces cases. La gestion du campement a favorisé la création d'emplois directs (15) et d'emplois indirects. Neuf éco-gardes se relaient pour préserver les ressources halieutiques. Une pirogue à moteur (celle des surveillants utilisée pour la surveillance du bolong, l'appréhension des contrevenants et l'excursion au mirador). La vocation de limitation du nombre visiteurs dans le gîte traduit le fait que le campement ne compte pas accroître sa capacité d'accueil afin de préserver le confort des visiteurs et de ne pas augmenter la pression des visites sur l'environnement préservé de l'AMP.

Ce tourisme dit alternatif, met en valeur la spécificité des milieux, des patrimoines et des cultures locales et teste des pratiques transférables, comme la répartition des bénéfices au sein de la population accueillante (DGCID, 2003, p : 13). Keur Bamboung est fréquenté pendant presque toute l'année. Ce qui montre qu'il ne connaît pas de période creuse à part les mois de mai et de juin, qui enregistre de faibles taux de fréquentation (basse saison), suivi des mois d'août, de septembre et d'octobre correspondant à la saison hivernale.

Les activités proposées aux visiteurs du campement écotouristique du Keur Bamboung vont des promenades en kayak de mer à la découverte des bolongs et de la mangrove, des sentiers pédestres à la découverte de la mangrove, de la forêt galerie et de la savane arborée ou écologiques au cœur de la mangrove, puis dans les bolongs et sur les tannes vifs et herbeux de l'AMP. Des promenades en pirogues, une initiation à l'ornithologie ou encore la visite du village de Sipo pour en découvrir le marché artisanal sont également proposées.

L'écomusée de Dioron Boumack est actuellement dans un mauvais état de conservation ; il permet cependant la découverte de l'amas coquillier le plus impressionnant de l'AMP du Bamboung. Un sentier en boucle parcourant les différents tumulus coquiller permet la découverte de l'étendue du site ponctué d'impressionnants baobabs. Un projet de mise en place d'une réhabilitation est envisagé sur ce grand amas coquiller. Cet écomusée devrait devenir un lieu d'exposition d'anciennes méthodes de cuisine, de matériels agricoles utilisés, du matériel de pêche et d'une arène de lutte.

Le patrimoine immatériel de la région est exploité dans le cadre d'événements culturels organisés pour le tourisme. Ainsi, des manifestations culturelles ont souvent lieu dans le campement. La troupe folklorique de *Madi-Dado* (Toubacouta) y assure régulièrement des prestations.

#### 3. Territoire et acteurs

### 3.1 Territoire et développement territorial

La question du développement territorial réintroduit la question du « où ». L'espace concerné n'est pas forcément un espace administratif préexistant (Offner, 2006). Dans le cas de l'AMP il ne correspond pas stricto sensu au périmètre établi en matière d'écosystème : en effet l'espace protégé a été ici interdit à toute exploitation, il s'agit d'une espèce de « boîte noire » non accessible. Cependant, l'espace constitué des villages environnants et directement concernés par l'activité touristique mais aussi agricole et halieutique liée à cet espace peut potentiellement constituer la base d'un construit local.

Ce nouvel espace n'est pas clairement défini : l'aire protégée en tant que telle est exempte de toute activité et donc doit être élargie pour faire figure de « territoire » ; et cet espace ne correspond en tout cas pas à l'espace administratif de la communauté rurale dans son entièreté, celle-ci compte en effet 52 villages. Le rôle actif des quatorze villages environnants constitue un premier marquage clef du processus de développement local en œuvre.

Le développement territorial repose non sur une entreprise ou un marché mais sur une coordination d'acteurs (Camagni et Maillat, 2006). Nous y reviendrons dans la section 3.2. Les liens entre les acteurs peuvent se renforcer par des activités non-marchandes, la participation à des réseaux ou des associations par exemple. Cette interaction cimente le sentiment commun d'appartenance. Ils créent des avoirs relationnels au sens de Storper, et de la nébuleuse d'individus et d'organisations présentes peut se dégager un ensemble d'acteurs coordonnés.

Le projet de Bamboung est dans un premier temps la réalisation d'une seule organisation l'Océanium. D'autres organisations étrangères comme le FFEM y collaborent. La participation des populations locales amène une utilisation des ressources en œuvre et fournit de la main d'oeuvre. Deux représentants des villages sont membres du bureau mais leur présence n'est que passive.

Ces populations œuvrent aujourd'hui pour le projet notamment dans la diffusion auprès des écoles ou des touristes des « bonnes pratiques » et entendent amener les responsables du campement à décider avec eux, et non « pour eux ». La troupe théâtrale *Antidote* a créé une pièce, filmée, sur l'AMP pour renforcer la sensibilisation environnementale à travers le gîte et les villages environnants. Les populations ont ainsi visé à inculquer un esprit de responsabilité aux touristes afin qu'ils respectent les dispositifs de protection de la nature, qu'ils s'intègrent et s'adaptent au milieu.

Ainsi le projet relativement exogène initialement de conservation des espèces halieutiques se voit peu à peu intégré aux dynamiques sociales et économiques locales. L'AMP devient « l' » AMP « de Bamboung ».

Institutionnellement parlant, après l'initiative de l'Océanium et l'accord des populations locales, intervient la Communauté Rurale de Toubacouta dont le Conseil rural prend en 2002 la délibération N° 06/CRT du 10/10/2002 portant mise en place d'un instrument de protection de son espace communautaire et de sa biodiversité pour les générations actuelles et futures. Cette délibération émanant de l'autorité locale et jetant les bases d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, a été acceptée à l'unanimité. La décision pour l'AMP de Bamboung d'être une aire protégée intégrale (aucune exploitation) a été décidée par consensus avec les pêcheurs du Delta du Saloum. Ultérieurement, l'Aire Marine Protégée communautaire de Bamboung a été reconnue au plan national sénégalais par un décret présidentiel signé le 4 novembre 2004.

Dans cette dynamique, on peut ainsi repérer que certaines règles particulières s'imposent dans cet espace ; en terme de biodiversité l'interdiction absolue de pêcher dans la zone est ainsi spécifique à cette zone (dans le cas de l'AMP de Joal, une autre AMP du Sénégal, deux zones ont été déterminées, l'une ne permettant que la pêche à l'épervier, l'autre que la pêche « à la ligne »).

L'émergence de règles et de normes qui coordonnent les acteurs et activités du développement territorial (comme présenté par Bherer et al (2005)) constitue une dynamique constructrice de territorialité et de

communauté. Ici, cependant, il apparaît qu'au-delà de l'existence d'un bureau où sont représentés les divers villages et les diverses institutions parties prenantes, c'est surtout le comité de gestion de l'AMP voire l'Océanium qui régissent l'AMP et les activités du campement.

Enfin, les populations des villages, les femmes notamment, mettent en place un certain nombre de règles informelles qui permettent de réguler l'utilisation des espaces, notamment des périphéries de l'aire lors de la collecte des coquillages : ces règles permettent à chaque village d'utiliser à son tour les espaces selon une « tournante » flexible et mutuellement acceptée. D'autres recherches menées par N. Gaye permettront sans doute de faire émerger d'autres pratiques communes, d'autres règles collectives.

# 3.2 Acteurs et régulation

Le développement territorial repose sur la coordination d'acteurs qui interviennent à la fois dans le processus de propositions, de décisions et de mises en œuvre du projet global; ils se perçoivent comme membres d'une communauté parce qu'ils partagent une histoire, une identité commune ou un « faire ensemble »¹. Ceci cimente le sentiment d'appartenance collective et l'ancre territoriale.

L'aire marine protégée de Bamboung est initialement le projet d'une organisation : l'Océanium. Cette association sénégalaise de protection de la nature, créée en 1984 par un groupe de chercheurs sénégalais et étrangers, était intéressée par les questions de déséquilibre halieutique et avait élaboré un projet intitulé « Narou Heuleuk » (la part de demain) destiné à sensibiliser les populations locales sur la surexploitation des ressources halieutiques et à mettre en place des AMP pour gérer ces déséquilibres. Le constat est parti d'une baisse généralisée du poids des captures confirmant la réduction des stocks halieutiques au niveau national. Dans le Delta du Saloum, cette situation est confirmée par un quasi épuisement des ressources démersales passant de 4500 t en 1978 à 800 t en 2000, (DEME M. et al, 2001, p : 14). Ainsi, la nécessité de créer des conditions nécessaires à un repos biologique et à la reconstitution des populations de poissons s'est fait sentir.

Les populations du Delta ont accepté ce projet – comme ce fut le cas dans deux autres zones de la Casamance alors que d'autres régions n'acceptaient pas l'appui de l'Océanium -. Ce projet est donc en quelque sorte un projet « générique » applicable potentiellement mais nécessairement accepté localement.

Lors de sa mise en place à Bamboung, ce sont les populations avec l'Océanium qui ont fixé les limites du territoire à protéger et le statut de zone complètement interdite à la pêche ; cette négociation a duré près de deux ans. D'autre part, le projet de campement constitue un des sous-produits de l'AMP destinés à contrebalancer les pertes de revenus de l'absence de pêche et à proposer une nouvelle opportunité économique.

Le rôle de l'Océanium est financé par le Fond Français de l'Environnement Mondial (FFEM) avant même la création de l'AMP. Ce Fond entend sensibiliser les populations à une gestion durable des ressources halieutiques et mettre en place localement des aires marines protégées communautaires. Il s'agit donc – en terme écologique – d'une réalisation duplicable qui partout répond au même problème (un déséquilibre halieutique) et y applique la même solution. Ce qui diffère c'est la façon dont l'AMP va – ou non – dépasser la résolution du problème écologique et développer – ou non – un projet territorial. D'autres ressources telles que celles de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), destinées à soutenir la phase de professionnalisation de l'ensemble de l'AMP, notamment la gestion de la structure hôtelière du campement à travers la réfection de grandes infrastructures pour la période 2009-2014, permettent au projet de perdurer malgré la fin, en 2005, de Narou Heuleuk. L'exécution se fait à travers une convention entre l'Océanium et la FIBA et les fonds proviennent d'un nouveau projet international (BIOCOS), mis en place par le FFEM et ayant pour objectif d'appuyer les AMP d'Afrique de l'Ouest dont celle de Bamboung.

ou être révélé) par le souhait de résoudre ensemble un problème ponctuel renforcé par l'adhésion à un projet commun ou le souhait de participer à une action collective. L'appartenance concerne le fait d'être « ici » « ensemble » et de se sentir concerné par le devenir commun de cet ici (Leloup, 2010).

<sup>1</sup> II ne s'agit pas forcément d'une identité au sens ethnographique, le sentiment d'appartenance peut se manifester (naître

Plus précisément dès 2001, un financement d'un montant de 900 000 euros pour cinq ans a été octroyé à l'Océanium, opérateur exécutant du projet au niveau du Sénégal par le FFEM. Cela a permis de créer l'AMP de Bamboung et d'accompagner le comité de gestion et les populations locales dans la création de nouveaux emplois à travers la mise en place du campement ou gîte éco-touristique Keur Bamboung. Une somme fixée à 300 000 f CFA par mois (457,3 euros) est normalement versée à la Communauté Rurale.

L'omniprésence de l'Océanium dans la gestion de l'AMP a été remise en cause notamment à la suite du changement d'élus lors des élections communales survenu au niveau de la communauté rurale en 2009. Ensuite, l'Océanium a désigné un nouveau gestionnaire pour le campement, et un bureau propre à sa gestion – différent du bureau de l'AMP – a été établi par la nouvelle équipe du Conseil Rural : autant d'évolutions qui tendent à amener une plus grande transparence dans les procédures – et notamment dans les transferts des fonds – et repose sur le souhait d'une meilleure appropriation des procédures de décision et de mise en œuvre à l'échelle du territoire.

# 4. En guise de conclusion, quelques perspectives

La question posée portait sur le type de développement généré par une AMP et plus particulièrement par les dynamiques – éventuellement territoriales – mises en place dans l'AMP de Bamboung.

L'AMP régule-t-elle simplement un problème écologique? arrive-t-elle à induire une dynamique socioéconomique compensatrice voire permet-elle un développement favorable aux communautés locales tel qu'il est normalement prévu dans le cas d'une AMP? Plus largement, en cas de croissance touristique, ne risque-t-on pas d'assister davantage à un tourisme « globalisé » déterritorialisé sans lien avec les logiques locales.

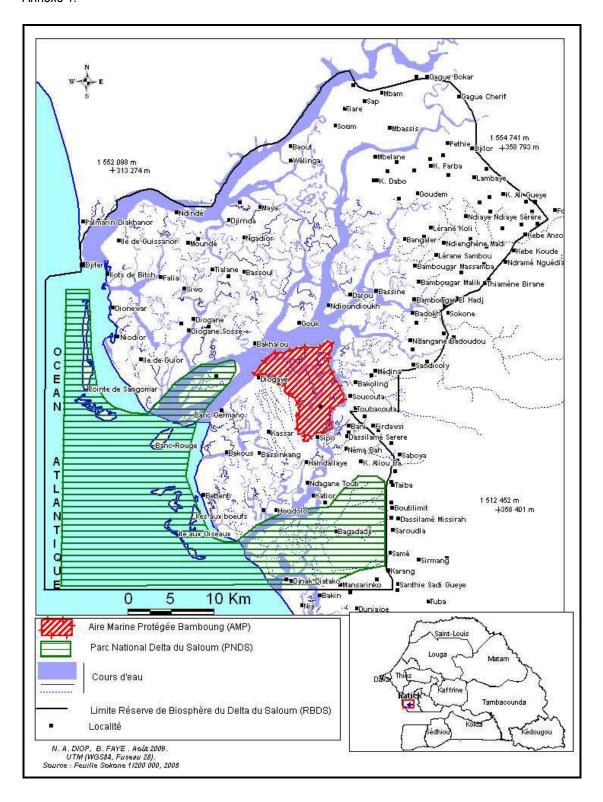
La liste des ressources et les premières valorisations relevées soulignent le potentiel touristique de la région. Les « labellisations » environnementales diverses (du Parc National en 1976 à la Réserve de Biosphère en 1981 avant l'AMP de 2004) soulignent les spécificités écologiques des lieux. A côté de ces spécificités, l'existence d'un patrimoine culturel et historique (tels que les amas de coquillages) renforce les potentialités locales. Ceci souligne l'attractivité de la région mais la question se pose de l'échelle de cette attractivité (au niveau national du Sénégal ou au niveau international, en réseau par exemple avec d'autres AMP sénégalaises ou oues-africaines ?).

Plus fondamentalement, tout projet d'AMP se veut multi-fonctionnel et intégré ; ici le projet est même celui d'une AMP communautaire (même si cette appellation constitue un débat entre les organismes déconcentrés de l'Etat qui ne reconnaissent pas cet adjectif car il n'est pas présent dans le décret présidentiel et les populations qui le considèrent comme inhérent au projet). En ce sens, l'AMP se doit de proposer des pistes de développement non seulement durable - au sens de transgénérationnel, plurisectoriel et non seulement conservatoire – mais aussi territorial – au sens de porté par et pour la communauté locale, basé sur des spécificités profondément ancrées régionalement -.

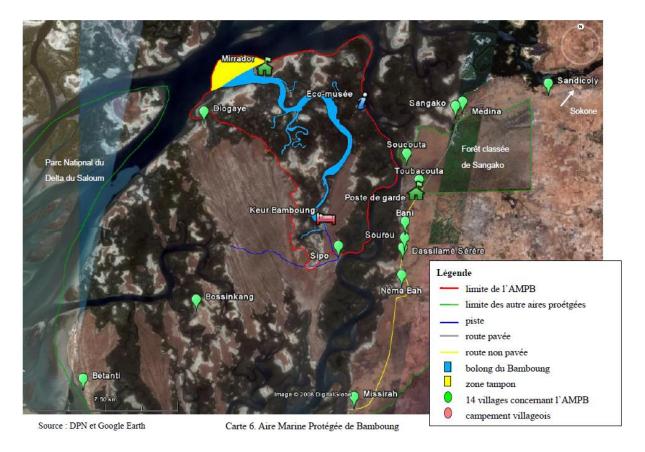
L'insertion des écoles dans les projets, l'organisation des femmes ou encore la mise en place de réalisations culturelles telles que celles créées par la troupe Antidote constituent des traces de cet ancrage local sans qu'une véritable coordination n'apparaisse.

Plus fondamentalement peut-être, les actuels conflits vis-à-vis du rôle de l'Océanium, du président du comité de gestion et de la redistribution effective des rentes de l'AMP peuvent se comprendre comme autant de pistes d'appropriation du projet, d'auto-régulation, germes possibles d'un développement territorial basé sur une coordination d'acteurs, des ressources activées et un projet collectif; les recherches ultérieures l'infirmeront ou le confirmeront.

# Annexe 1.



# Annexe 2



Carte empruntée à Nobuyuki SEKINO (2008), Mémoire de Master en Science de l'Environnement, du Territoire et de l'Economie, Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines

### Références

ANDERIES J.M., Janssen M.A., Ostrom E., 2004, « A Framework to Analyse the Robustness of Social-ecological Systems from an Institutional Perspective », *Ecology and Society*, 9 (1), art. 18. [online]

BENGA A. G. F., 2006, « Potentiel et production(s) : *Anadara senilis* L. (1758) dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Perspective d'exploitation rationnelle », Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 371 pages.

BHERER L, COLIN J.-P., KERROUCHE E., PALARD J. (dir.), 2005, Le Gouvernement des territoires au Québec et en France, Québec, les Presses universitaires de Laval.

DGCID, 2003, Le tourisme responsable facteur de développement durable, Synthèse du document « Caractériser le tourisme responsable facteur de développement durable », doc. PDF, 13 p.

FAILLER P., Van de Walle G., CEMARE (CEMARE/UP), Dia A. D. (IMROP), Dème M. (CRODT), Baldé D. (CIPA), 2005, «Dynamiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles renouvelables: Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos», CONSDEV Synthèse/WP2:1

FALL M. 2004, « La dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du delta du Saloum (Sénégal) », Colloque Ouaga, Agence Internationale de la Francophonie, 7 pages.

FROGIER G. 2011, « Tourisme durable dans les Suds ? » Collection EcoPolis n° 11, Editions PIE Peter Lang, 310 pages.

GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2006, La Ressource territoriale, Paris, Economica.

LELOUP F., 2010, « Le Développement territorial et les systèmes complexes », RERU, n°4, p p. 687-705.

OFFNER J.-M., 2006, « Les Territoires de l'action publique locales : fausses pertinences et jeux d'écarts », Revue française de science politique, vol.56, N°1, février, pp.27-47.

ONUDI (MDGIF) 2009, Rapport d'études : cartographie territoriale Delta du Saloum, 115 pages.

OSTROM E., 2005, Understanding Institutional Diversity, Princeton and Oxford, Princeton University Press.

SCHLAGER E., Ostrom E., 1992, « Property Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », Land economics, 68 (3),p p. 249-262.

WEIGEL J. Y. (IRD), SARR O. (UBO), 2002, « L'Analyse bibliographique des Aires Marines Protégées : Références générales et régionales ouest-africaines.» Projet CONSDEV, n° ICA-2001-10043, Synthèse/WP1/02, 21 pages.